

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLENAY

Séance du mardi 16 décembre 2025

Nombre de Conseillers  
Afférents au Conseil : 12  
Présents : 08  
Votants : 10

**Présents :** Mesdames Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN, Christelle JOIE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Julien JOURDAINE.

Date de la convocation :  
10 décembre 2025

**Excusés avec pouvoir :** Caroline ARTHU pouvoir à Cathy BATISTE, William TAILLANDIER pouvoir à Philippe ANDRIAU

Date d'affichage :  
10 décembre 2025

**Excusés sans pouvoir :** Caroline LALEVÉE LESAGE et Stéphane PETIT

**Secrétaire de séance :** Philippe ANDRIAU

**DELIBERATION N°2025-53**

**OBJET :** Désaffectation de l'usage du public des voiries et autorisation de conclure une promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes avec la société VALECO.

**Considérant** que la commune de Vallenay est propriétaire du :

- *Chemin rural de la Brande à Farges-Allichamps*
- *Chemin rural de l'Oisellerie*
- *Chemin dit des Maisons*
- *Chemin dit de la Brande (1)*
- *Chemin dit de la Brande (2)*

**Considérant** que les voiries susmentionnées appartiennent au domaine privé de la commune de Vallenay.

**Considérant** que les voiries susmentionnées ne font plus l'objet d'aucune affectation à l'usage du public ;

*Éléments matériels caractérisant la cessation de l'affectation au public : chemins en mauvais états, souvent impraticables, devenus inutiles.*

**Considérant** que les voiries susmentionnées ne sont pas inscrites sur le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;

**Considérant** que la commune de Vallenay souhaite, dans ces conditions, procéder à la désaffectation de des voiries susmentionnées ;

**Considérant** que ces voiries sont nécessaires à la réalisation d'un projet photovoltaïque porté par la société dénommée VALECO sur la commune de Vallenay ;

Madame le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire et pris connaissance du dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions** :

- **Constata la désaffectation des voiries susmentionnées ;**
- **Décide de consentir sur les voiries un acte portant :**
  - Promesse de bail emphytéotique et constitution de servitudes de réseaux, d'accès et d'entreposage au profit de la Société VALECO.

Cette promesse de bail sera consentie à titre gratuit.

La promesse aura une durée de validité de six (6) années à compter de sa date de signature.

Cette promesse est consentie en vue de conclure un futur bail emphytéotique et une future constitution de servitudes sous conditions suspensives pour une durée de quarante (40) années à compter de la mise en exploitation de l'installation photovoltaïque.

Ledit bail emphytéotique sera consenti moyennant : une rémunération annuelle de l'ordre de 3 000 euros/ha clôturés/an.

Ladite constitution de servitudes sera consentie à titre gratuit.

- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'acte susmentionné et tout autre document nécessaire au projet photovoltaïque.**

La présente délibération peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de sa notification, ou de sa publication et/ou son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Pour extrait certifié conforme,  
Vallenay, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance  
Philippe ANDRIAU



Le Maire,  
Marina DUPUY

